

## ••• Vote écolo sans enthousiasme

---

De notre rédaction d'Orléans

---

Jeudi 17 avril, en session plénière, les écologistes (EELV) voteront la nouvelle convention TER entre la Région et la SNCF, « *mais nous le ferons avec un enthousiasme limité* », précise Charles Fournier (Loir-et-Cher). Il résume : « *C'est une bonne convention de gestion, mais sans ambition politique et nous ne comprenons pas qu'elle n'ait pas été signée aussi par l'État et RFF* ».

Les écologistes, qui notent que, dans le budget régional, « *c'est la seule enveloppe qui progresse* », saluent « *la suppression du système de bonus-malus dans lequel la SNCF avait financièrement intérêt à supprimer des trains plutôt que prendre le risque de ne pas respecter la ponctualité* ». S'ils se réjouissent de l'introduction de pénalités plus fortes, ils nuancent cependant : « *Quand la SNCF supprimera un train, cela ne devrait pas lui coûter plus de 450 €... C'est à se demander si cela sera suffisant pour obliger la SNCF à améliorer le service* », s'interroge Charles Fournier. Interrogation aussi quant « *au dispositif compliqué* » de rembour-

sement des abonnés en cas de manquement aux engagements de ponctualité ou de composition des trains.

Pour Charles Fournier, « *cette convention ne dit rien sur la modernisation du réseau, rien non plus sur l'impact de la future LGV sud-est-Atlantique sur les dessertes TER.* »

Évidemment, le rapport sur le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) enthousiasme bien davantage les écologistes. « *Ce SRCE, explique Pascale Rossler, c'est un outil légal de protection de la biodiversité, mis en œuvre conjointement par la Région et par l'État.* » Elle explique : « *40 % de l'économie mondiale reposent sur ce que nous donne la nature dans sa biodiversité ; or, celle-ci s'effondre, les zones réservoirs sont menacées ou grignotées.* »

Le SRCE comporte une cartographie des zones (et des corridors qui les relient) et un plan d'action. Il sera soumis durant trois mois à consultation par les collectivités, puis à une enquête publique entre septembre et octobre, pour une adoption en décembre.

BeB